

Compte rendu de la séance extraordinaire du comité de parents  
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe,  
tenue le 8 juillet 2020, à 19 h, par visioconférence.

**Sont présentes ou présents, Mesdames et Messieurs :**

Au Cœur-des-Monts	Geneviève Gagnon (substitut)
Aux Quatre-Vents	Virginie Leblanc
Casavant	Annick Corbeil
Comité CSEHDAA	Julie Vaillancourt
De la Croisée	Manon Gauthier
De la Rcade	Daniel Côté
Des Moissons	Joanie Corbeil
Fadette	Catherine Toutant
Lafontaine	Diane Lépine
Notre-Dame	Marie-Josée Continelli
Polyvalente Hyacinthe-Delorme	Emmanuelle Bagg
Polyvalente Robert-Ouimet	Catherine Toutant
Raymond	Marie-Andrée Cyr
René-Saint-Pierre	René Robitaille
Roméo-Forbes	Brigitte Gaudreau
Saint-Damase	Mélanie Laviolette
Saint-Hugues – Saint-Marcel	Véronique Forcier
Saint-Jean-Baptiste	Suzie Verrier
Saint-Sacrement	Cindy Bellefleur
Saint-Nazaire	Josiane Déry (substitut)
Sainte-Rosalie	Daniel Fontaine
Saint-Thomas d'Aquin	Martin Demers

**Avaient avisé de leur absence, Mesdames :**

Assomption	Vanessa Vincent
Des Passereaux	Isabelle Ménard
Larocque	Catherine Bouchard
Saint-Charles-Garnier	Josie-Anne Ménard
Saint-Joseph – Spénard	Sandra Loiselle

**Étaient absent, mesdames et messieurs :**

Bois-Joli – Sacré-Cœur	Sophie Croteau
Douville	Patrick Timmons
Henri-Bachand	Philippe Lussier
La Présentation	Sophie Croteau
Sacré-Cœur	Marilyn Perreault Larochelle
Notre-Dame-de-la-Paix	Geneviève Lamothe

**Écoles n'ayant aucun représentant :**

Plein-Soleil, Roger-LaBrèque, Saint-André, Saint-Pierre

## **1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance**

La présidente, Madame Emmanuelle Bagg, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 02.

## **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté par Madame Brigitte Gaudreau.

## **3.0 Consultation de Madame Nancy Prévèreault, directrice adjointe et Monsieur Gaétan Dion, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire**

Madame Emmanuelle Bagg nous mentionne qu'elle a participé à la première séance du comité consultatif en appui à la direction générale.

Madame Nancy Prévèreault et Monsieur Gaétan Dion présentent le PowerPoint du transport scolaire pour la rentrée scolaire 2020.

Madame Prévèreault explique que l'avis doit être remis le plus rapidement possible puisque la décision doit être prise lundi prochain par Madame Caroline Dupré, directrice générale du Centre de services scolaire. Le manque de places dans les autobus pour transporter les élèves amène la direction générale à modifier ses critères de sélection.

Monsieur Gaétan Dion explique que le but de l'exercice est de s'assurer que le plus d'enfants possibles aient accès aux places disponibles. Il souligne qu'avant la COVID-19, plusieurs étudiants étaient transportés par des autobus qui faisaient plusieurs allers-retours selon le primaire, le secondaire et les élèves à besoins particuliers. Les autobus servent également au transport collectif, aux élèves allant vers leur volet, les écoles professionnelles et le Cégep, sans compter les élèves allant aux écoles privées. Nous avons une moyenne de 56 élèves par autobus, ce qui est déjà plus élevé qu'ailleurs où la moyenne s'avoisine davantage à 49 élèves.

Dans une situation telle que la COVID-19, nous avons droit à un maximum de 48 élèves par autobus. Les élèves n'auront pas à porter de masque, mais les adultes dans l'autobus devront le porter. Monsieur Gaétan Dion nous dit que le ministère demande la collaboration des parents pour s'assurer que les élèves puissent tous être voyagés. Habituellement, à ce temps-ci de l'année, la majorité des parcours sont réglés mais cette année, étant donné la situation particulière, nous ne pouvons pas suivre les plans que nous faisons avant et nous ajuster mais nous devons plutôt faire avec une nouvelle réalité.

Monsieur Gaétan Dion nous parle de la proposition faite par l'Association des transporteurs et qui semble la plus réaliste à nos besoins. On parle de suspendre temporairement l'obligation de services en transport prévue dans la *Politique 801*. On encourage donc fortement aux parents de prendre en charge certains transports pour que le Centre de services scolaire puisse l'offrir au plus d'élèves possible parce que les transporteurs n'ont pas présentement la possibilité de satisfaire aux exigences de la Santé publique. Un manque important de chauffeurs d'autobus est également un grand problème auquel font face les transporteurs et qui les empêchent d'offrir le service dont nous aurions besoin.

Cette suspension temporaire de l'obligation de services en transport prévue dans la *Politique 801*, permet aux centres de services scolaire de faire des choix pour assigner les places disponibles.

Madame Nancy Prévèreault nous explique que le ministère souhaite 48 places par transport, mais nous fait part de la complexité de la chose, car il faut que les adultes restent à 2 mètres de distance et l'industrie essaie de faire des pressions pour s'assurer que la santé des travailleurs soit protégée.

Monsieur Gaétan Dion nous explique que le 60%, si appliqué, représente 3300 élèves qui ne peuvent être voyagés. Si certains parents peuvent prendre en charge certains voyageements, cela pourra donner un coup de main. Aussi, on parle d'augmenter le nombre de parcours, mais c'est important de comprendre que cela peut faire en sorte que certains départs de la maison seront plus tôt. On garde aussi l'option de modifier les horaires des classes, mais cela ne se fera qu'en dernier recours.

Monsieur Gaétan Dion nous rappelle que si nous ajoutons des véhicules avec des parcours supplémentaires, nous pouvons nous attendre à des coûts supplémentaires que le Centre de services scolaire devra engager. Le problème des deuxièmes adresses avec la COVID-19 est à l'étude, car un enfant qui n'est pas toujours sur le même parcours contrevient aux règles du ministère. Plusieurs autres impacts seront à prévoir tel que vu dans le PowerPoint présenté.

Le comité de parents est sollicité pour donner son avis sur les critères qui détermineront l'accès au transport pour les élèves. Le Centre de services scolaire nous propose de suspendre l'utilisation du transport pour les dérogations d'un jour, le transport des élèves de Passe-partout et le droit au transport pour les déplacements prolongés à l'extérieur. Il est possible de restreindre le droit au transport des élèves de la formation aux adultes s'ils ont plus de 18 ans. On nous propose d'augmenter la distance de marche au primaire et au secondaire, de moduler le droit au transport vers une deuxième adresse, de suspendre le transport des élèves en service de garde et l'utilisation du transport vers le lieu de stage.

Monsieur Gaétan Dion nous assure que ce sont des mesures temporaires et que dès que la situation sera revenue à la normale, les places seront disponibles. Ce sera donc 600 parcours qui seront regardés individuellement pour s'assurer que le Centre de services scolaire remplit les autobus le plus possible.

Monsieur Gaétan Dion nous présente un tableau des autres centres de services scolaire pour les distances de marche afin que le comité de parents puisse voir la différence entre chaque centre de services scolaire. Il nous explique que plusieurs ont décidé de ne pas offrir de deuxième place à une deuxième adresse. Il est à noter que certains de ces centres de services scolaire ont la chance de bénéficier du transport en commun. Il nous explique ensuite l'échéancier selon le tableau présenté au PowerPoint.

Une discussion s'ensuit.

Le comité de parents repasse chacune des propositions. Les deux critères qui sont les plus discutés sont les enfants qui devront marcher davantage et la deuxième adresse pour un élève. Quelques modifications ont été proposées et celles-ci seront dans l'avis que nous ferons parvenir au Centre de services scolaire.

Un avis doit être émis, au plus tard, le 10 juillet 2020.

#### **4.0 Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire sera le mercredi 2 septembre 2020, à 19 h, par visioconférence ou au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

#### **5.0 Levée de l'assemblée**

À 21 h 31 la séance est levée par Madame Emmanuelle Bagg.

**TOUTES DISCUSSIONS ET TOUS LES AVIS DONNÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS DOIVENT L'ÊTRE DANS LE MEILLEUR INTÉRÊT DE L'ÉLÈVE.**

---

Emmanuelle Bagg  
Présidente

---

Marie-Josée Continelli  
Secrétaire